

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
VAN DEN WEERSTAND
DIENST

*Double du
19/7/84
Posthum*

Groupement de résistance : ARMÉE BELGE DES PARTISANS Corp. 0.14
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : + LACROSSE
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Jean Léonard - Barbe
Voornamen :

Domicile : Lison, rue Allert I 73
Adres :

Age et date de naissance : Merve, 12 octobre 1898
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge
Nationaliteit :

Etat civil : marie
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : _____
N° der eenzelvheidskaart :

Grade et position militaire : _____
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : Imprimeur
Beroep en burgerlijk ambt :

Droits éventuels en cas de décès : M^{me} Marie Meunier V^{ve} J. Lacroix
Rechtelijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : 1941
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : _____
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Cap. 0.80

.....

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : S^t Léonard 3^e XII 1942
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

litadelle le ~~11-1-43~~ jusqu'au 3 avril 1943 où il a été fusillé
le 21-4-43.

N° de la carte du groupement (si possible) : _____
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? _____
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : *Verriers*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepperster mede te ondertekenen, met beoordeling :

Imprimeur clandestin de tracts

Pour mon mari décédé

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handtekening van belanghebbende,

M. Lacroix

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement;
de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
, uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du groupement
—
Zegel der groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTÈRE
DE LA DEFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

N° d'ordre :
Volgnummer :

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

Volgnummer

Groupelement de résistance : *Armée Belge des partisans. Corps 014.*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *LACROSSE*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Jean Leonard Berbe*
Voornamen :

Domicile : *210 rue Albert I n° 106*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Iberoe le 12 octobre 1898*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *marie*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : *X*
N° der eenzeilvigeidskaart :

Grade et position militaire :
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *Imprimeur*
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *épouse*
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *15 mai 1941.*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée (s) dans le (ou les) groupelement (s) : *15 mai 1941*
Datum(s) van toetreding tot de groepeerings(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *arrêté à Terwies par Gestapo 3-12-42*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :
du 4.12.42. au 20-4-43 a la Citadelle - fusillé le 21.4.43.

N° de la carte du groupelement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ? *Gertraud Tital*
Door wie is U aangeworven in de groepeerings :

Lieu de votre principale activité :

Verniers et environs

Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :

Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

Jean Lacrosse a été dès le début de la résistance l'occupé allemand l'imprimeur du journal fédéral clandestin "Aurore" avec 900 exemplaires de tracts contre l'occupant. Il faisait partie d'un groupe d'action contre l'occupant ainsi que d'un groupe d'action clandestin.

Je certifie sur l'honneur que cette déclaration est certifiée sincère et véritable
J. Kettner

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :

La base: Signature de l'intéressé,

M. J. Lacrosse

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :

Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :

Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement ;
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings ;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 juin 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen)

Sceau du groupement.
Zegel der groepeerings.

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

FRONT DE L'INDÉPENDANCE

**ARMÉE BELGE
DES PARTISANS**



AMICALE
AFFILIÉE A L'UNION NATIONALE
DE LA RÉSISTANCE
RÉGIONALE 013
Téléphone : 640.34

LIÈGE, le 13 août 1948,
9, place des Carmes

14/8
Transmettre
au 074.

A Monsieur René ADAM.

Cher Ami,

La demande d'attestations ci-jointe, ne me concerne pas, Dison est pour la régionale de Verviers ?
Bien amicalement.

N. Malmedy
Nelly Malmedy

Armée Belge des Partisans

AMICALE
Affiliée à l'Union Nationale
de la Résistance
Régional 0.14 - Verviers

VERVIERS, le 18 août 1948
Secrétariat Régional :
136 B, rue de Dison, Verviers
Ouvert de 16 à 18 h. (Samedi excepté).

Monsieur Adam René
36 avenue Melcamp - Bruxelles.

Réf. N° 1448.

Cher Ami,

En réponse à ta lettre n° 172 du 12-8-48. concernant
L'ACROSSE Jean (dédié)
domicilié rue Albert I^{er} à Dison et j'ai pu à la
Citadelle de Liège le 3 août 48, de constituer un dossier
de Résistant armé en faveur, je ne puis que me
reporter à mon dossier n° 996 du 30-12-47.
La famille n'a pas répondu aux demandes de renseignements
lui adressés, de même que le P.C., auquel appartenait
l'intéressé qui lui aussi a couronné un filon prudent.
Je regrette donc ne pas être satisfait à ta demande
amicalement

CAMILLE LEBLANC
SECRÉTAIRE RÉGIONAL
DE L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS

PROVINCE DE LIEGE

ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE VERVIERS

COMMUNE DE DISON

EXTRAIT D'ACTE DE DECES

N° 34 . L'an mil neuf cent quarante trois, le vingt-un avril
est décédé à la Citadelle à Liège LACROSSE
Jean Léonard Barbe, né le douze octobre mil neuf cent
nonante huit à Herve, domicilié à Dison, époux de
MUNIÈRE Marie Gertrude Anne Jeanne, fils de Jean Lambert
domicilié à Herve et de SINAR Marie Catherine décédée.

Délivré sur papier libre
pour le Ministère de la Reconstruction

POUR EXTRAIT CONFORME

Dison, le 4 Septembre 1948

L' OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL

M. G. J.



MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

N° d'ordre : *IV/14426*
Volgnummer :

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

Reservé

Groupement de résistance : *Armée Belge des Partisans (corp 014)*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *LACROSSE*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Jean Edmond, Paul*
Voornamen :

Domicile : *Dison, rue Colbert I° n° 106*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Herbe, le 12 octobre 1898*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *marie*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité :
N° der eenzelveigheidskaart :

Grade et position militaire :
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *Imprimeur*
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *épouse*
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *15 mai 1941*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée (s) dans le (ou les) groupement (s) : *15 mai 1941*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

.....

.....

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *arrêté à Verviers par la Gestapo le 3.12.42*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

du 4.12.42 au 20.4.43 à la Citadelle de Égée, libéré à la Citadelle le 21.4.43.

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *Bertrand Vital*
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : *Verviers et environs.*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

Jean Lacrosse, a été dès le début de la Résistance, occupé par les Allemands, l'imprimeur du journal fédéral clandestin "L'Aurore", ainsi que des tracts contre l'occupant. Il faisait partie d'un groupe d'actions contre l'occupant ainsi que d'un groupe d'actions clandestines.

J'affirme sur l'honneur que cette déclaration est certifiée sincère et véritable.

*Le Chef de Commandement
J. Derhaut.*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handtekening van belanghebbende,

La veuve

M^{me} Lacrosse

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement ;
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings ;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

pour les motifs suivants) :
, uit hoofde van volgende redenen)

arrestation 3.XI.1942. fusillé le 21.4.43

Sceau du groupement.
Zegel der groepeerings.

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduites, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnodige doorhalen.

13612

Certificat de civisme, bonnes conduite, vie et mœurs

COMMUNE
DE
DISON

SIGNALEMENT

Agé de : _____ ans
Taille : un mètre _____ cent.

Cheveux : _____

Front : _____

Yeux : _____

bleu

Nez : _____

Bouche : _____

Barbe : _____

Signes particuliers : _____

Signature de l'intéressé.

Le Bourgmestre
Le Commissaire de Police de la Commune de DISON

certifie que M *Georges Jean, né nard, Barbe,*
époux de Jeanne Marie, geburde, Anne, Jeanne

(1) de nationalité *belge* dont le signalement est ci-contre
né à *Georges* le *12 octobre 1898* à l'5 de
Jean, Lambert et de *Suzanne Marie, Bellesire*

est de bonne conduite, vie et mœurs et qu'il a habité cette commune
depuis le *6 juillet 1922*, rue *Albert 1^{er}*, n° *73*

Condamnations criminelles encourues dans les 20 années
précédentes. _____
Condamnations correctionnelles de plus de 3 ans encourues
dans les 10 années précédentes. _____
Condamnations correctionnelles de moins de 3 ans encourues
dans les 5 années précédentes. _____
Condamnations de police encourues dans l'année pré-
cédente. _____

Poursuites en cours - déchéances
Civisme et condamnations en application
de l'arrêté-loi du 19-9-1945.

Fait à DISON, le *3 Janvier* 1948

Le Bourgmestre,
Le Commissaire de police,

OBSERVATIONS

Delivré sur papier libre

a) pour cause d'indigence con-
statée par notre certificat de

194

b) pour renseignements adminis-
tratifs:

affaire militaire

de prénomme est déca
à d'après le 21.4.1948



(1) Voir les instructions au

14170

Certificat de civisme, bonnes conduite, vie et mœurs

COMMUNE

DE

DISON

SIGNALEMENT

Agé de : ans
 Taille : un mètre cent.
 Cheveux :
 Front :
 Sourcils :
 Yeux :
 Nez :
 Bouche :
 Menton :
 Visage :
 Barbe :
 Signes particuliers :

Décédé

Signature de l'intéressé.

Le Commissaire de Police de la Commune de DISON

certifie que M^r *Sacrosse Jean, né à Dison, épouse de*

Chennier Marie, née à Dison, épouse de

(1) de nationalité *belge* dont le signalement est ci-contre

né à *Dison* le *19 octobre 1898* fil s de

Jean, épouse de et de *Marie Marie, épouse de*

exerçant la profession de *comptable*

est de bonnes conduite, vie et mœurs, et qu'il a habité cette commune

depuis *1928*, rue *Geoffroy* n° *46*

Condamnations criminelles encourues dans les 20 années

précédentes. *Néant*

Condamnations correctionnelles de plus de 3 ans encourues

dans les 10 années précédentes. *Néant*

Condamnations correctionnelles de moins de 3 ans encourues

dans les 5 années précédentes. *Néant*

Condamnations de police encourues dans l'année pré-

cédente. *Néant*

Poursuites en cours - déchéances

Civisme et condamnations en application

de l'arrêté-loi du 19-9-1945. *Néant*

Fait à Dison, le *11 septembre* 1948 Le Commissaire de police.



OBSERVATIONS

Dé livré sur papier libre

a) pour cause d'indigence constatée par notre certificat du 194

b) pour renseignements administratifs :

Administrateur de la Procureur

L'intéressé a été passé,

par les Allemands, le

21 avril 1945 à la Gestapo

de Dison.

(1) Voir les instructions au verso.

A T T E S T A T I O N " A "

Je soussigné (Nom prénoms) J. L. Traud Tital
Domicilié a Terriers 15 rue de Stembert
Commandant de (recrutement) (Compagnie, Bataillon, Régiment, Corps)
Certifie que le nommé (Noms, Prénoms) LACROSSE Jean
né a Heve le 12 octobre 1898
Domicilié rue Léopold 46 à AISON
a été affilié par moi-même à l'Armée Belge des Partisans à la date du
15 mai 1941

Je certifie que la présente déclaration est sincère et exacte.

Fait à Terriers le 26 août 1940
J. Traud

Approbation de trois membres du comité de section

Approbation de trois membres du comité régionale

A T T E S T A T I O N " B "

Je soussigné. Reul Henri Barthélémy
domicilé? Audimont 247 rue de Terriers
Commandant de regional du Recrutement
Certifie que le nommé (Noms Prénoms du signataire de l'Attestation A)
J. L. Traud Tital
domicilé 15 rue de Stembert a Terriers

était effectivement mandaté pour recruter des effectifs pour l'Armée Belge des Partisans.

J'ai personnellement été informé de l'affiliation du nommé LACROSSE Jean
domicilé à Aison rue Léopold 46 : mai 41

L'intéressé a rempli la mission dont il était chargé à l'entière satisfaction de ses responsables et il est resté à la disposition de l'Armée Belge des Partisans jusqu'a la libération (pour les P.A. qui n'ont pas pu rester en activité de services, indiquer les motifs tel que: arrestation, décès etc.)

je certifie la présente déclaration sincère et exacte

Fait à Terriers le 26 août 1940
le commandant
H. Reul

approbation de trois membres du comité de section

Approbation de trois membres du comité régional.

DB La présente attestation annule et remplace celle établie
le 7.7.1949
SERVICES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
DU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE. DOSSIER N° III/12734
Office Central de la Matricule,

Caserne Prince-Albert,
24, rue des Petits-Carmes,
BRUXELLES 1.

Madame MEUNIER, Marie (veuve)
6, rue de Verviers
ANDRIMONT.-

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur

LACROSSE, Jean-Léonard-Barbe,

né(e) à HERVE, le 12 octobre 1898

par la commission de contrôle de VERVIERS

en date du 30 septembre 1948, en application des articles 1 et 5 de
l'arrêté-loi du 19 septembre 1945, établissant le Statut de la Résistance Armée.


Monsieur LACROSSE, Jean-Léonard-Barbe,
était affilié(e) au Groupement RA

La Commission constate que l'intéressé(e) a participé effectivement à la résistance
armée du 1 janvier 1941 au 21 avril 1943.

ATTESTATION pour :

Bruxelles, le 19-1-1965 19

Ayant droit;
Groupement;
O.N.A.C.;
O.C.M.;
R.A. - D.H.;


RANS
Capitaine-commandant d'Administration
Directeur.

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. Le cas échéant,
il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes par l'administration communale de
sa résidence.

70514. - I.G.M./D S.Gx. - 8.000 ex.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre : *DP/12734*
Volnummer :

J.P.
Imprimerie

PROPOSÉ le :
pour
Ord. Nat. Croix Guerre
Méd. Rés. Méd. Comm.
Vol. Guerre Méd. Évadé

REÇU
Date: *20-9-48*

Groupelement de résistance : *Armée Belge des Partisans, Corp 014.*
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *+ LACROSSE*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Jean Édouard Barle*
Voornamen :

Domicile : *Dison, rue Albert I^{er} 106*
Adres :

et de naissance : *Herbe 12 octobre 1898*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

État civil : *marie*
Burgerlijke stand :

de la carte d'identité :
der eenzeilvheidskaart :

Grade et position militaire :
Rang en militaire stand :

Profession et position civile : *Imprimeur*
Beroep en burgerlijk ambt :

Parents droit éventuels en cas de décès : *Madame Marie Meunier, veuve J. Sauron*
Burgerlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *1941*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : *1941 Corp 020 de l'APB.*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Attention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *St Édouard 3.12.1942*
Burgerlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

Citadelle de Liège le *jusqu'au 3 avril, où il a été fusillé le 21 avril 1943*

de la carte du groupement (si possible) :
der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? *J. Reul.*
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité :

Verviers

Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :

Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeeling :

Imprimeur clandestin de tracts

Sur mon mari Dinéda

M. Luerose

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de
l'affiliation au groupement;
de groepering;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 ju
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepering

et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 juin 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

pour les motifs suivants) :
uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du groupement.
—
Zegel der groepering

Le Commandement
Het Nationaal Com

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, e
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burg
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

en annexe: acte de décès.

LACROSSE. -

JEAN LEONARD, BARBE

HERVE le 12.10.1898

Belge

Soldat

Partisan

1941

inexistant sous l'occupation

néant

néant:

française:

sa veuve:

MEUNIER, Marie Gertrude, Anne, Jeanne, à DISON -rue Albei N° 106

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis 1941, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues. Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreux sabotages à Verviers. Il établit une imprimerie clandestine chez lui. Arrêté par l'ennemi le 3 décembre 1942 il est incarcéré à la Citadelle de Liège il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il y fut fusillé le 21 avril 1943.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réali-
toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi
la réalisation d'une série d'actions de sabotage dans la région de Verviers.

Il établit chez lui une imprimerie clandestine.

Arrêté en service commandé, le 3 décembre 1942, il est incarcéré
à la Citadelle de Liège où il fut fusillé le 21 avril 1943.

LACROIX

JEAN LEONARD, BARRE

NERVE le 12.10.1942

Bruxelles 20 mai 1941

Soldat

Partisan

1941

inexistants sous l'occupation

néant

néant

transmis:

se verve:

MENNIER, Marie Gertrude, Anne, Jeanne, à DISON - rue Alpe
N° 102

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis 1941, il réalise
les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers qui
il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues
de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des
nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite.
Il établit une imprimerie de sabotage à Verviers. Arrêté le 3 décembre 1942, il est incarcéré
à la Citadelle de Liège où il est condamné à mort et fusillé le 21 avril 1943.
Il a été fusillé le 21 avril 1943.

16 septembre 1948

/I2734/MG/RA

documents

Ministère de la reconstruction
Statut des Prisonniers Politiques
et leurs ayants droit
Rue de la Loi 155
Bruxelles

Messieurs,

Par la présente nous avons l'honneur de vous transmettre sous pli le dossier pour bénéficier du statut de prisonnier politique en faveur du nommé LACROSSE Jean, Léonard, Barbe de Dison.

Nous vous souhaitons bonne réception, et vous prions d'agréer, Messieurs, en nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire National

R. ADAM

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

de
van PALAIS DE JUSTICE
Rue Verviers, n°
à
te
straat, n°

N° du dossier : III/1273A
N° van het dossier :

M. (Nom) LACROSSE (décédé) (Prénoms) Jean-Léonard Barba
(Naam) (Voornamen)
rue Albert 1^{er} 106 n° à Dison
straat , n° , te
Province de Liège
Provincie P.A.

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1)
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter
séance du 194...
zitting van 30 SEPT 1948

..... Verviers, le 194...

....., den
Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Armée Belge des Partisans

AMICALE
Affiliée à l'Union Nationale
de la Résistance
Régional 0.14 - Verviers

VERVIERS, le 14. 9. 1948

Secrétariat Régional :
136 B, rue de Dison, Verviers
Ouvert de 16 à 18 h. (Samedi excepté).

12734
1941

M. Adam R.
Brunelles
Chor ami,

rue Albert 100
Dison

Réf. N°

1504

Je te transmetts un dossier concernant feu
LACROSSE J.L.B.
fusillé à la citadelle de Liège le 21.4.43 et comprenant
7 documents. Pour permettre à la veuve de percevoir
d'une façon régulière et complète, les droits éventuels aux avantages
prévus en faveur des agents - Droits par le Statut des P.P.

16/9
Vois s'il y a un
document
Faire l'attest. P.P. et renvoyer
le tout au Minist. de la Résist.
Statut des P.P. 151 rue de la Loi

.....
le Secrétaire Régional,